

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 31 MAI 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 31 mai 2019*

Aujourd'hui, à neuf heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 7 Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.